

Première année commune aux études de santé (PACES) : médecine, odontologie, pharmacie, sage femme (par convention ergothérapie et

Domaine :

Sciences – Technologie – Santé

UFR/Institut :

UPEC – UFR de Médecine

Type de diplôme :

PACES,
Diplôme d'Etat en Médecine

Prerequisites for enrolment :

Bac

Niveau de diplôme :

Bac + 1

City :

Créteil – Campus Henri Mondor,
Campus de Sénart,
Campus de Torcy

Length of studies :

1 an

Accessible as :

Initial Training,
Employee training

Scolarité :

Département des études médicales
UFR de médecine – niveau rdc – Bureau 102
Edwige Godefroy-Kprie
8 rue du Général Sarraill
94010 Créteil cedex
Tél : 01 49 81 37 04
Mail : paces@u-pec.fr

Présentation de la formation

Préparer au concours d'entrée dans les études de santé : médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique.

L'UPEC a également cinq conventions avec des écoles de Kinésithérapie et avec l'Institut de Formation en Ergothérapie.

Les + de la formation :

- Possibilité d'effectuer une partie de la licence dans une université étrangère dans le cadre de programme d'échange.
- Possibilité de suivre un double cursus mathématiques-informatique ou mathématiques-physique formant les étudiants à une double compétence réelle.
- Possibilité de suivre un double cursus philosophie-médecine.

Capacité d'accueil

1200

Further studies

En fonction du classement au concours (il existe un numerus clausus strict) et du choix de la filière, l'étudiant pourra, s'il est classé en rang utile, poursuivre ses études en médecine, pharmacie, odontologie ou maïeutique. Des places sont également ouvertes au concours en kinésithérapie et ergothérapie.

Career Opportunities

Une grande variété de débouchés professionnels au terme des études dans les différentes filières ouvertes à partir de la PACES.

Environnement de recherche

Possibilité de suivre un parcours recherche parallèlement aux études de médecine.

Organisation de la formation

Les enseignements se répartissent en un tronc commun de 7 Unités d'Enseignement (UE) et d'UEs spécifiques.

Semestre 1 : Tronc commun = 30 ECTS

UE obligatoires

UE 1 Atomes, Biomolécules, Génome, Bioénergétique, métabolisme : 10 ECTS

UE 2 La cellule et les tissus : 10 ECTS

UE 3 Organisation des appareils et des systèmes (1). Bases physiques des méthodes d'exploration : 6 ECTS

UE 4 Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé : 4 ECTS

Semestre 2 : Tronc commun et UEs spécifiques = 30 ECTS

UE obligatoires

UE 3 Organisation des appareils et des systèmes (2) aspects fonctionnels : 4 ECTS
UE 5 Organisation des appareils et des systèmes (2) – aspects morphologiques et fonctionnels : 4 ECTS
UE 6 Initiation à la connaissance du médicament : 4 ECTS
UE 7 Santé Société Humanité : 8 ECTS
ECUE santé 1 : 4 ECTS
– Anatomie du petit bassin
– Anatomie tête et cou
– Anatomie, histologie et physiologie de l'appareil reproducteur et du sein
ECUE santé 2 : 3 ECTS
– Sources actuelles et futures des principes actifs
– Bases physicochimiques des principes actifs
– Conception, formulation, production et contrôle des médicaments et autres produits de santé

UE obligatoires à choix
ECUE 1 chimie et classes thérapeutiques : 3 ECTS
ECUE 2 morphogénèse cranio-faciale et odontogénèse : 3 ECTS
ECUE 3 unité foetoplacentaire : 3 ECTS

> Plaque de la formation

Stage / Alternance

Avant le début de la deuxième année d'études, les étudiants admis dans les filières médecine et odontologie doivent obligatoirement effectuer, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage non rémunéré d'initiation aux soins infirmiers, d'une durée de 3 semaines à temps complet (5 jours par semaine) et de manière continue dans un même établissement hospitalier conventionné avec la faculté de médecine.

Il est prévu au cours de ce stage une journée de formation aux gestes et soins d'urgence d'une durée de 7 heures.

Outre les vaccinations obligatoires, la vaccination contre l'hépatite B étant obligatoire pour toutes les personnes travaillant dans un établissement de santé, étudiants compris, une attestation de vaccination ainsi qu'un résultat de dosage des anticorps attestant de l'immunité, conformément à l'arrêté du 2 août 2013 et à l'instruction du 24 janvier 2014 (fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.3111-4 du code de la santé publique) sont exigés avant le début des stages (la vaccination contre l'hépatite B comporte deux injections vaccinales à un mois d'intervalle et une injection de rappel 5 mois après la dernière injection, le contrôle du titre d'anticorps peut être fait à partir d'un mois après la dernière injection). Les étudiants non vaccinés sont donc invités à le faire dans les plus brefs délais, auprès de leur médecin référent ou à défaut du centre de médecine préventive de l'Université.

Test

Organisées en une seule session dont la première partie a lieu à l'issue du 1er semestre (décembre) et la seconde à l'issue du 2ème semestre (mai).
Les épreuves portent sur le programme enseigné, elles sont écrites et anonymes, sous forme de QCM ou questions rédactionnelles

(UE7) et font l'objet d'une note comprise entre 0 et 20 affectée d'un coefficient de pondération. L'absence à l'une des épreuves n'est pas éliminatoire.

A l'issue des épreuves du 2ème semestre, les classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des UE communes des 2 semestres et aux UE spécifiques. Les candidats sont classés selon le total de points obtenu en additionnant les notes affectées des coefficients.

> Les modalités de contrôle des connaissances 2018–2019

Calendrier pédagogique

– Rentrée : 3 septembre 2018 – 9h30
– Cours de septembre à mai
– Stage de 3 semaines à temps plein de juillet à août pour les étudiants admis en filières médecine et odontologie

Les dates du concours :

– Mardi 4 décembre 2018
– Jeudi 9 et vendredi 10 mai 2019

Modalités d'admission en formation initiale

Peuvent s'inscrire en 1ère Année Commune aux Études de Santé (PACES), les étudiants affectés à l'Université Paris Est Créteil (UPEC) par Parcoursup.
La première année des études de santé est commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, de sage-femme et par convention aux études de Kinésithérapie et d'Ergothérapie.

L'AlterPACES :

La faculté de médecine de Créteil proposera dès la **rentrée 2018** aux étudiants de l'UPEC, un dispositif alternatif à la PACES, « AlterPACES ».

L'objectif est de permettre à des étudiants inscrits en 2ème ou 3ème année de licence au sein de l'UPEC, d'accéder directement en 2ème année d'études de santé (médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique)

> Procédure de candidature

Antennes PACES :

> Antenne PACES à Torcy : 110 places
> Antenne PACES à Sénart : 120 places

Modalités d'admission en formation continue

Possibilité de réorientation après d'autres parcours de formation, sur dossier et lettre de motivation (voir sur le site).

Candidature

– Lycéens et bacheliers antérieurs : candidature du 22 janvier au 13 mars sur www.parcoursup.fr
– Etudiants internationaux résidant à l'étranger : consultez le site www.campusfrance.org
Pour plus d'informations, contactez la scolarité du diplôme.

Partenariats

- Hôpital Albert Chenevier (Créteil - 94)
- Hôpital Henri Mondor (Créteil - 94)
- Centre intercommunal de Villeneuve Saint-Georges (94)
- Hôpital Esquirol (Bry-sur-Marne - 94)
- Hôpital Bégin (Saint-Mandé - 94)
- Hôpital Émile Roux (Limeil-Brevannes - 94)
- Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC - 94)

Director of studies

Responsable : Jeanne TRAN VAN NHIEU